

CSSMI



POLITIQUE D'ACCÈS



**Polyvalente Deux-Montagnes
École secondaire Oka
École secondaire Hubert-Maisonneuve
École secondaire Rive-Nord
École secondaire Saint-Gabriel**

Publié en octobre 2022

Rédaction initiale: Hélène Marchildon, direction adjointe polyvalente Deux-Montagnes, Frédérique Langevin-Bonneau, direction adjointe Saint-Gabriel, Louis-Philippe Labbée, direction adjointe Hubert-Maisonneuve.

Contexte

Au centre de services scolaire des Mille-Îles, cinq écoles offrent le programme d'éducation intermédiaire (PEI) du Baccalauréat international aux élèves de l'ensemble du territoire. Les élèves sont dirigés vers l'un de ces établissements selon l'adresse de leur résidence principale et leur niveau scolaire.

Faisant partie du même centre de services scolaire, les cinq milieux respectent les mêmes critères d'admission.

Dans la portion est du territoire du CSSMI, les écoles Saint-Gabriel et Hubert-Maisonneuve accueillent les élèves inscrits au PEI en première et deuxième secondaire, selon leur aire de desserte. Afin de poursuivre et compléter leur parcours scolaire au PEI, les élèves des écoles Saint-Gabriel et Hubert-Maisonneuve se dirigent tous vers l'école secondaire Rive-Nord.

Ces trois écoles sont associées et ne forment qu'un seul établissement d'enseignement du PEI de la portion est du territoire du CSSM.

Les élèves de la portion ouest du territoire du CSSMI sont scolarisés dans les établissements suivants, selon leur aire de desserte : école secondaire d'Oka et la polyvalente Deux-Montagnes.

Mission et vision

Les écoles du CSSMI ont pour mission d'offrir au plus large éventail d'élèves l'accessibilité au programme d'éducation intermédiaire sur son territoire. Cette mission s'appuie sur la philosophie du Baccalauréat International: «Tous les programmes de l'IB ont pour but de former des personnes sensibles à la réalité internationale, conscientes des liens qui unissent entre eux les humains, soucieuse de la responsabilité de chacun envers la planète et désireuses de contribuer à l'édification d'un monde meilleur et plus paisible.»¹

Pour soutenir cette vision inclusive, les écoles et le CSSMI valorisent une culture collaborative forte qui implique l'ensemble des partenaires essentiels. Également, pour s'assurer de cet accès, les écoles, par leur politique d'inclusion, déploient des services éducatifs et de soutien à l'apprentissage adaptés aux différents besoins des élèves.

Ces éléments du programme de l'IB s'harmonisent aux valeurs du CSSMI issues du PEVR, que sont la collaboration, la rigueur et la bienveillance.

Critères préalables à l'admission

Afin d'être admissible à la sélection, le parent de l'élève doit avoir assisté à une rencontre d'information, avoir pris connaissance des exigences du projet et de la philosophie qui le sous-tend. Nonobstant ce qui précède, le parent de l'élève qui fréquente déjà ce projet dans un des établissements du CSSMI n'a pas à assister à cette rencontre, mais doit obligatoirement faire l'inscription. Toutefois, nous recommandons à tous les parents d'y assister afin de connaître les exigences au PEI.

De plus, l'élève doit être en réussite assurée (74% et plus) dans les matières suivantes : français et mathématique au bulletin final de la dernière année complétée. (référence OS01)

Critères de sélection

¹ Internationale Baccalaureate Organization. *Mission de l'IB* (2021)

Politique d'accès

Au moment de compléter son effectif pour l'année scolaire suivante, en respectant le bassin de son école, la direction procède à la sélection des jeunes parmi les demandes d'inscription reçues des élèves qui répondent aux critères d'admissibilité selon l'échéancier et la procédure publiés par le CSSMI, en appliquant, dans l'ordre, les critères suivants :

1. L'élève qui fréquente le projet du Baccalauréat International d'une école du Centre de services scolaire ;
2. L'élève qui fréquente le projet du Baccalauréat international dans une autre école, membre du Baccalauréat International, et qui résidera sur le territoire du CSSMI au cours de l'année visée par la demande d'inscription ;
3. L'élève admissible selon les exigences ci-haut mentionnées.

Pour l'application de chacun des critères, si le nombre de demandes d'inscription dépasse le nombre de places disponibles, le processus de sélection par tirage au sort devant témoins, dont au moins un parent, est appliqué.

L'acceptation de la demande d'inscription est conditionnelle à la réussite de l'année scolaire en cours en français et mathématique.

Note : L'élève qui fréquente déjà le projet et dont le parent annonce un changement d'adresse après la période de sélection sera priorisé sur la liste d'attente de sa nouvelle école.

Critères de continuité

Pour permettre aux jeunes admis au PEI de poursuivre leur cheminement, les écoles et le CSSMI s'engagent à déployer une structure et des ressources visant l'atteinte les exigences du programme pour l'obtention du DÉSI (diplôme d'éducation secondaire internationale).

Pour atteindre cette visée, les établissements s'assurent d'une collaboration entre l'élève, le personnel de l'école, les familles ainsi que les partenaires externes.

L'élève admis au programme d'éducation intermédiaire aura l'occasion de développer sa curiosité intellectuelle, sa sensibilité internationale et son désir de contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible.

L'élève, pour poursuivre son cheminement dans ce parcours, doit s'engager à :

- développer les aptitudes du profil de la communauté d'apprentissage de l'IB;
- adopter des comportements intègres, en cohérence avec le profil de la communauté d'apprentissage de l'IB;
- s'investir activement dans tous les travaux et projets spécifiques au programme PEI;
- obtenir la note de passage, 60%, dans toutes les matières;
- répondre aux exigences de l'établissement pour le volet action service à chaque année;
- réaliser la démarche du projet personnel en 5^e secondaire.

L'élève qui, malgré les ressources déployées par l'établissement, ne respecte pas un ou des critères de continuité, verra son dossier être analysé par l'équipe de direction. À la suite de cette analyse, l'élève pourrait être retiré du PEI et redirigé au programme régulier de son école de desserte.

Processus de révision et de diffusion

Les établissements du CSSMI s'engagent à compléter un processus de révision de cette politique

Politique d'accès

tous les ans. Cette politique, comme toutes les autres, est diffusée auprès de la communauté sur le site internet de chaque établissement.

Bibliographie

Ce texte a été rédigé conformément à la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements* (OS-01) du CSSMI, 15 décembre 2020.

Internationale Baccalaureate Organization. *Mission de l'IB* (2021). Repéré à l'adresse suivante : [https://www.ibo.org/fr/about-the-ib/mission/#:~:text=Le%20Baccalaur%C3%A9at%20International%20\(IB\)%20a,mutuelle%20et%20de%20respect%20interculturel](https://www.ibo.org/fr/about-the-ib/mission/#:~:text=Le%20Baccalaur%C3%A9at%20International%20(IB)%20a,mutuelle%20et%20de%20respect%20interculturel).

Centre de services scolaire des Mille-Îles. *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023* (2018). Repéré à l'adresse suivante : <https://www.cssmi.qc.ca/cssmi/presentation/plan-dengagement-vers-la-reussite/pevr2018-2023>